



#### Directeur Général, Directeur de publication

**Babacar NDIR** 

Directeur Général Adjoint

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)

Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)

Agent Comptable Particulier (ACP)

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale

Allé Nar DIOP

Mbaye FAYE

Papa Ibrahima Silmang SENE

Allé Nar DIOP

Ouleye K. SOW DIOP

Papa Amadou Moustapha NIANG

Mam Siga NDIAYE

#### COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOUM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION						
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP					
ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA					
2. MIGRATION	Awa CISSOKO					
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY					
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL					
5. SANTE	Amy Collé CISSE					
6. JUSTICE	Maguette SARR					
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA					
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME					
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE					
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF					
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE					
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF					
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE					
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE					
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR					
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE					
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENGHOR					
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE					
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE					
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ					
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE					
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO					
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF					
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO					

#### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: <a href="mailto:www.ansd.sn">www.ansd.sn</a>; Email: <a href="mailto:statsenegal@ansd.sn">statsenegal@ansd.sn</a>

Distribution: Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

## **Introduction**

Dans son volet justice, le Plan Sénégal Émergent (PSE) s'est fixé pour objectif « d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés ». Plusieurs mesures sont déjà engagées pour l'informatisation de la chaine judiciaire et pour la révision du code pénal et du code de procédures pénales, en plus de la rénovation et du renforcement de la carte judiciaire. Cependant, quelques dysfonctionnements liés à la complexité et la lourdeur de certaines procédures limitent encore son efficacité.

Ce chapitre s'inscrit dans la série des publications annuelles et régulières de la Situation économique et sociale nationale (SESN) et fait le point de la situation judiciaire sur la période 2017-2018, en s'appuyant sur les statistiques pénitentiaires et sur celles de l'éducation surveillée.

La première section est consacrée à la définition de quelques concepts. La deuxième analyse la répartition de l'offre en établissements pénitentiaires. La troisième partie fait le point sur les caractéristiques de la population pénale. L'analyse de la situation des indicateurs de démographie pénale fait l'objet de la quatrième section. Enfin, la dernière section examine le niveau de prise en charge des enfants en situation difficile.

## **VI.1. CLARIFICATION DE QUELQUES CONCEPTS**

<u>Mineur</u>: est mineure la personne qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans accompli (article 276 du Code de la famille (C F) modifié par la loi N° 99-82 du 03 septembre 1999).

**Jeune majeur**: personne dont l'âge est compris entre 18 et 25 ans et pouvant faire l'objet de mesures d'assistance éducatives prises par le Tribunal pour enfant.

**Enfant en danger** : mineur dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises au sens des articles 293 du Code de la Famille (C F) et 594 du Code de Procédure Pénale (CPP).

**Enfant en conflit avec la loi** : mineur à qui il est reproché d'avoir enfreint la loi.

<u>Ordonnance de Garde Provisoire (OGP)</u>: décision judiciaire par laquelle le magistrat compétent confie à titre provisoire la garde d'un mineur ou d'un jeune majeur à une personne ou à une institution.

**Prise en charge**: selon le motif de placement de l'enfant concerné, la prise en charge consiste à lui assurer l'accueil, l'observation, le suivi, l'évaluation, l'accompagnement, le soutien et l'orientation en vue de favoriser sa réadaptation, sa rééducation et sa réinsertion.

**Postcure d'internat**: elle permet à un mineur qui a déjà épuisé son séjour dans une institution d'internat, de continuer à bénéficier d'un accompagnement des services de l'AEMO, afin de lui éviter une rechute. Elle consiste également pour le service de l'AEMO à réaliser la liaison entre l'institution d'internat et l'environnement socio familial du mineur pour préparer sa sortie définitive et sa réinsertion sociale.

<u>Mineur en danger à régulariser</u>: mineur ou jeune majeur suivi ou accueilli par les structures de prise en charge et dont la procédure de régularisation par Ordonnance de Garde provisoire (OGP) est en cours ou envisagée.<sup>35</sup>

**Population carcérale** : c'est le stock d'individus détenus dans l'ensemble des prisons du pays, à un moment précis de l'année. Ici, on prendra comme référence le 31 décembre de l'année d'étude pour la population carcérale annuelle et le dernier jour du mois pour la population carcérale mensuelle.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Rapport statistique annuel national de l'AEMO 2017-2018.

<u>Les écroués</u> : ils représentent le flux d'individus incarcérés durant toute une année ; autrement dit, ce sont l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

## VI.2. REPARTITION DE L'OFFRE EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

En 2016, en 2017 comme en 2018, le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires dont 8 sont localisés dans la région de Dakar, soit 21,6%. Les régions de Thiès, Fatick, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor disposent chacune de trois établissements pénitentiaires tandis que Kolda et Tambacounda n'en comptent que deux, chacune. Les autres régions (Kaffrine, Kédougou, Matam et Sédhiou) sont dotées, chacune, d'un (1) établissement.

Tableau VI-1 : Répartition des établissements pénitentiaires par région en 2016, 2017 et 2018

Région	Nombre
Dakar	8
Diourbel	3
Fatick	3
Kaffrine	1
Kaolack	3
Kédougou	1
Kolda	2
Louga	3
Matam	1
Saint-Louis	3
Sédhiou	1
Tambacounda	2
Thiès	3
Ziguinchor	3
Total	37

Source : DAP, 2017-2018

## **VI.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION PENALE**

Au Sénégal, la population pénale est constituée de la population carcérale (prévenus et condamnés) et des écroués. Nous allons d'abord analyser certaines caractéristiques de la population carcérale, avant d'étudier les personnes écrouées.

#### VI.3.1. ANALYSE DE LA POPULATION CARCERALE

L'effectif de la population carcérale s'élève à 10.045 en 2017 et 11.014 en 2018, dont respectivement 186 et 241 mineurs. Concernant la répartition par sexe, seule la

population carcérale adulte sera étudiée. En effet, les données sur la population carcérale mineure sont obtenues, uniquement, par type de peine et non par sexe.

## VI.3.1.1. Répartition de la population carcérale adulte selon le sexe

La population carcérale adulte est majoritairement composée d'individus de sexe masculin. En effet, les hommes représentent respectivement 96,5% et 96,9% des effectifs en 2017 et 2018. Entre ces deux années, l'effectif des hommes a connu une hausse de 927 en valeur absolue et 9,7% en valeur relative. Par contre, chez les femmes, on constate une baisse des effectifs de 13 en valeur absolue et 3,7% en valeur relative.

Tableau VI-2 : Répartition de la population carcérale adulte par sexe en 2017, 2018 et évolution entre les années

Sexe	2017 201		.8	Variation	Accroissement	
Jeke	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%	annuelle	(%)
Homme	9512	96,5	10439	96,9	+927	9,7
Femme	347	3,5	334	3,1	-13	-3,7
ENSEMBLE	9859	100	10773	100	914	9,3

Source : DAP, 2017-2018

## VI.3.1.2. Evolution des effectifs carcéraux au cours des années 2017 et 2018

Au cours des années 2017 et 2018, la population carcérale reste en majorité constituée de condamnés, quel que soit le mois considéré. En effet, pour 2017, la proportion de condamnés varie entre 58% et 61% de la population carcérale. En 2018, cette proportion est moindre mais reste élevée, puisqu'elle varie entre 55% et 60%.

Par ailleurs, on constate qu'en 2017, la population carcérale a enregistré des entrées importantes en février (+279) et en mars (+259), ainsi que d'importantes sorties en décembre (-425). De même, l'année 2018 a enregistré des entrées importantes pour les mois d'octobre (+664) et de décembre (+450). Pour cette année, des sorties particulièrement importantes sont notées pour le mois d'avril (-614).

70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%

Prévenus 2017

Condamnés 2017

Prévenus 2018

Condamnés 2018

Graphique VI-1 : Evolution mensuelle de la composition (en %) de la population carcérale

**Source : DAP, 2017-2018** 

## VI.3.1.3. Population carcérale et région d'incarcération

Les régions de Dakar (37,5%), Thiès (14,7%), Kaolack (9,0%) et Diourbel (7,2%) polarisent 68,4% de la population carcérale du Sénégal en 2017. La même tendance est notée en 2018, avec 68,6% de la population carcérale que l'on retrouve dans quatre régions du pays que sont Dakar (37,8%), Thiès (14,4%), Diourbel (8,3%) et Kaolack (8,1%). Les régions de Saint-Louis et Tambacounda viennent ensuite en cinquième et sixième position avec respectivement 5,9% et 4,8% de l'effectif carcéral du pays en 2017. En 2018, ces régions ont recueilli respectivement 5,6% et 5,0% de la population carcérale globale.

Tableau VI-3: Répartition de la population carcérale selon la région, en 2017 et 2018

	20:	17	20	18
Région	Effectif carcéral	Proportion (%)	Effectif carcéral	Proportion (%)
Dakar	3764	37,5	4158	37,8
Diourbel	726	7,2	916	8,3
Fatick	418	4,2	441	4,0
Kaffrine	75	0,7	91	0,8
Kaolack	908	9,0	889	8,1
Kédougou	80	0,8	180	1,6
Kolda	368	3,7	390	3,5
Louga	412	4,1	458	4,2
Matam	233	2,3	217	2,0
Saint-Louis	588	5,9	613	5,6
Sédhiou	84	0,8	93	0,8
Tambacounda	484	4,8	552	5,0
Thiès	1479	14,7	1585	14,4
Ziguinchor	426	4,2	431	3,9
Total	10045	100,0	11014	100,0

**Source : DAP, 2017-2018** 

## VI.3.1.4. Population carcérale et durée de détention

## a) Détenus provisoires et durée de détention

En 2017, les durées de détention provisoire les plus fréquentes sont celles comprises entre 31 jours et 6 mois et concernent 32,1% des détenus provisoires. Suivent ensuite, celles comprises entre 1 et 30 jours (30,5%), puis celles comprises entre 6 mois 1 jour et 3 ans (28,0%). Les durées de détention qui dépassent 6 ans sont très faibles. En effet, elles ne représentent que 0,8% des détenus provisoires.

Par contre, en 2018, les durées de détention provisoire les plus observées sont celles comprises entre 1 et 30 jours (36,4%). Celles comprises entre 6 mois, 1 jour et 3 ans suivent de très près avec 35,3% des détenus provisoires. Les durées provisoires de privation de liberté qui viennent en troisième position sont celles comprises entre 31 jours et 6 mois (22,3%). Les durées de détention qui dépassent 6 ans sont très marginales (0,2%).

36,4 35,3 32,1 30,5 28,0 22.3 5,3 3,9 3.2 2,0 0,8 0,2 1 jour à 30 jours Plus de 30 jours à Plus de 6 mois à 3 Plus de 3 ans à 4 Plus de 4 ans à Plus de 6 ans 6 mois 6ans ans **■** 2017 **■** 2018

Graphique VI-2 : Répartition en pourcentage des détenus provisoires selon la durée de détention

Source : DAP, 2017-2018

### b) Détenus condamnés et peine d'emprisonnement

La lourdeur de la peine d'emprisonnement est déterminée par la gravité de l'infraction commise. En 2017, 33,1% des détenus condamnés le sont pour des peines allant de 1 an, 1 jour à 2 ans. Les peines d'emprisonnement allant de 15 jours à 1 an viennent en seconde position avec 29,4% des cas. Les condamnations pour des peines de travaux forcés à perpétuité sont relativement faibles, avec 1,6% des cas.

En 2018, la même tendance est respectée. En effet, les peines d'emprisonnement allant d'1 an, 1 jour à 2 ans sont les plus fréquentes (34,9%). Elles sont suivies par celles allant de 15 jours à 1 an (30,4%). Les condamnations pour des peines de travaux forcés à perpétuité restent très faibles, avec 1,4% des cas.

29,4 30,4

29,4 30,4

15,0 13,9

15,0 13,9

1,6 1,4

15 Jours à 1 an Plus 01 an à 2 Plus de 2 ans à 4Plus de 4 ans à 5 Plus de 5 ans Travaux forcés à Travaux forcés à temps perpétuité

2017 2018

Graphique VI-3 : Répartition en pourcentage des détenus condamnés selon la peine d'emprisonnement

Source: DAP, 2017-2018

#### VI.3.2. Personnes ecrouees

### VI.3.2.1. Personnes écrouées et type d'infractions

En 2017, « le vol et le recel » (33,7%) ainsi que « la détention, l'usage et le trafic de drogue » (21,7%) représentent plus de la moitié (55,4%) des cas d'infractions commises par les personnes écrouées au Sénégal. Suivent ensuite « l'escroquerie et l'abus de confiance » (11,6%), les autres types d'infractions (9,8%) et « les coups et blessures volontaires » (7,8%).

En 2018, le même ordre est respecté, avec quelques variations de niveau. La proportion de « vol et recel » diminue d'un point par rapport à l'année précédente (32,7%). Par contre, les cas de « détention, usage et trafic de drogue » ont connu une hausse relativement importante (26,9%). Ces deux types d'infractions représentent cette année 59,6% des cas.

Tableau VI-4 : Répartition des personnes écrouées selon le type d'infraction

	201	.7	201	.8
Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	8805	33,7	9066	32,7
Détention, usage-trafic de drogue	5673	21,7	7463	26,9
Détournement deniers publics	53	0,2	73	0,3
Coups et blessures volontaires	2049	7,8	2149	7,8
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	3041	11,6	3257	11,7
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	759	2,9	655	2,4
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	174	0,7	183	0,7
Infanticide-avortement	49	0,2	56	0,2
Meurtre-assassinat-parricide	257	1,0	227	0,8
Homicide volontaire ou involontaire	768	2,9	859	3,1
Menaces-violences-voies de faits-injures	1064	4,1	1022	3,7
Outrage et rébellion	336	1,3	196	0,7
Vagabondage et mendicité	268	1,0	182	0,7
Évasion et tentative	22	0,1	21	0,1
Fraude	95	0,4	57	0,2
Débit de boisson	140	0,5	74	0,3
Terrorisme	23	0,1	21	0,1
Autres	2566	9,8	2159	7,8
TOTAL	26142	100,0	27720	100,0

**Source : DAP, 2017-2018** 

### VI.3.2.2. Personnes écrouées mineurs et type d'infractions

Chez les mineurs (13-18 ans) écroués, les infractions les plus courantes sont le « vol et recel » (63,7% en 2017 contre 58,3% en 2018), les « coups et blessures volontaires » (10,2% en 2017 contre 7,5% en 2018) et la « détention, usage-trafic de drogue » (6,1% en 2017 contre 15,0% en 2018). Cette dernière a ainsi subi une forte augmentation entre ces deux années.

Tableau VI-5 : Répartition des mineurs écroués selon le type d'infraction

	2017		2018	
Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	771	63,7	839	58,3
Détention, usage-trafic de drogue	74	6,1	215	15,0
Détournement deniers publics	1	0,1	2	0,1
Coups et blessures volontaires	123	10,2	108	7,5
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	31	2,6	28	1,9
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	58	4,8	67	4,7
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	0	0,0	5	0,3
Infanticide-avortement	6	0,5	7	0,5
Meurtre-assassinat-parricide	12	1,0	16	1,1
Homicide volontaire ou involontaire	12	1,0	16	1,1
Menaces-violences-voies de faits-injures	27	2,2	26	1,8
Outrage et rébellion	5	0,4	0	0,0
Vagabondage et mendicité	28	2,3	9	0,6
Évasion et tentative	0	0,0	0	0,0
Fraude	0	0,0	1	0,1
Débit de boisson	0	0,0	1	0,1
Terrorisme	0	0,0	0	0,0
Autres	62	5,1	98	6,8
TOTAL	1210	100,0	1438	100,0

Source: DAP, 2017-2018

## VI.3.2.3. Personnes écrouées de sexe féminin et type d'infractions

Chez les personnes écrouées de sexe féminin, ce sont les « coups et blessures volontaires » qui constituent le principal motif d'incarcération. Ce type d'infraction représente 24,8% des cas en 2017, contre 24,4% en 2018.

Par contre, le type d'infraction qui figure en seconde position n'est pas le même pour ces deux années. En effet, le « vol et recel » arrive au second rang en 2017 avec 15,6% des cas, alors qu'en 2018, c'est le « défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme », avec 13,1% des cas.

Tableau VI-6 : Répartition des personnes écrouées de sexe féminin selon le type d'infraction

	201	.7	201	.8
Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	184	15,6	148	12,5
Détention, usage-trafic de drogue	54	4,6	155	13,1
Détournement deniers publics	4	0,3	6	0,5
Coups et blessures volontaires	292	24,8	290	24,4
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	178	15,1	132	11,1
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	5	0,4	4	0,3
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	146	12,4	156	13,1
Infanticide-avortement	45	3,8	47	4,0
Meurtre-assassinat-parricide	9	0,8	11	0,9
Homicide volontaire ou involontaire	10	0,8	3	0,3
Menaces-violences-voies de faits-injures	56	4,8	61	5,1
Outrage et rébellion	36	3,1	16	1,3
Vagabondage et mendicité	6	0,5	0	0,0
Évasion et tentative	1	0,1	0	0,0
Fraude	8	0,7	3	0,3
Débit de boisson	86	7,3	19	1,6
Terrorisme	3	0,3	2	0,2
Autres	55	4,7	134	11,3
TOTAL	1178	100,0	1187	100,0

**Source : DAP, 2017-2018** 

## VI.3.2.4. Etrangers écroués et type d'infractions commises

En 2017, l'« escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux » est le type d'infractions le plus fréquent chez les étrangers écroués, avec 30,8% des cas. Le « vol et recel » vient en seconde position avec 25,1%. Le troisième rang est occupé par la « détention, usage-trafic de drogue » (16,1%).

En 2018, l'« escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux », en hausse de près de 2 points, occupe toujours la première place (32,6%). Par contre, c'est la

« détention, usage-trafic de drogue » qui arrive au second rang des infractions commises, avec 21,0% des cas, soit une hausse de 5 points. Enfin, le « vol et recel », en baisse de 7 points, vient au troisième rang, avec 17,9%.

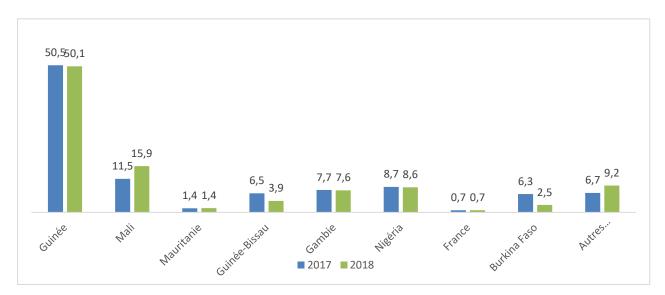
Tableau VI-7 : Répartition des personnes écrouées de nationalité étrangère selon le type d'infraction

	2017		2018	
Type d'infractions commises	Nombre de cas	Pourcentage	Nombre de cas	Pourcentage
Vol et recel	451	25,1	451	17,9
Détention, usage-trafic de drogue	290	16,1	528	21,0
Détournement deniers publics	1	0,1	6	0,2
Coups et blessures volontaires	84	4,7	134	5,3
Escroquerie-abus de confiance-faux et usage de faux	554	30,8	819	32,6
Viol-attentat à la pudeur-pédophilie	40	2,2	48	1,9
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme	3	0,2	58	2,3
Infanticide-avortement	5	0,3	5	0,2
Meurtre-assassinat-parricide	13	0,7	13	0,5
Homicide volontaire ou involontaire	27	1,5	51	2,0
Menaces-violences-voies de faits-injures	43	2,4	53	2,1
Outrage et rébellion	13	0,7	6	0,2
Vagabondage et mendicité	49	2,7	33	1,3
Évasion et tentative	2	0,1	5	0,2
Fraude	17	0,9	1	0,0
Débit de boisson	30	1,7	11	0,4
Terrorisme	6	0,3	0	0,0
Autres	172	9,6	292	11,6
TOTAL	1800	100,0	2514	100,0

Source: DAP, 2017-2018

## VI.3.2.5. Etrangers écroués selon leur nationalité

Au Sénégal, les Guinéens représentent 50,5% des étrangers écroués en 2017 et 50,1% en 2018. En deuxième position, on retrouve, loin derrière, les personnes de nationalité malienne qui représentent 11,5% des étrangers écroués en 2017, contre 15,9% en 2018. Le troisième pays le plus représenté parmi les étrangers écroués est le Nigéria, avec 8,7% et 8,6%, respectivement en 2017 et en 2018.



Graphique VI-4: Répartition en % des étrangers écroués selon la nationalité

Source: DAP, 2017-2018

#### **VI.4. ANALYSE DE LA POPULATION PENALE**

La situation et les indicateurs de la population pénale permettent de mieux analyser la dynamique et d'évaluer l'ampleur de la délinquance en 2017 et en 2018.

## - Taux d'accroissement des personnes écrouées

Ce taux est obtenu en faisant le rapport de la différence entre la population des écroués de l'année d'arrivée à la population des écroués de l'année de départ sur la population de l'année de départ.

En 2017, l'effectif des personnes écrouées est de 26.142, contre 28.528 en 2016, soit une variation relative de -8,4%. En 2018, la population écrouée passe à 27.720 individus, soit un taux d'accroissement de 6,0%.

## - Proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées

Est considérée comme récidiviste, toute personne déjà condamnée dans le passé et libérée qui commet à nouveau une infraction susceptible de la sanctionner d'une peine plus lourde que celle normalement applicable. La proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées est de 18,9% en 2017 et 21,4% en 2018.

## - Taux d'entrée en détention avant condamnation définitive par habitant

Cet indicateur est un indice de flux qui mesure la fréquence d'un évènement renouvelable. En 2017, le taux d'entrée en détention avant condamnation définitive est de 28 détenus pour 100.000 habitants, soit une hausse d'un point par rapport à l'année 2016 (27 détenus pour 100.000 habitants). En 2018, ce taux est de 30 détenus pour 100 000 habitants, soit une hausse de deux points par rapport à 2017.

## - Taux d'entrée en détention par habitant

La nature de cet indicateur de flux dont les unités de compte au numérateur (évènements renouvelables : les entrées) et au dénominateur (les individus qui constituent la population susceptible de connaître l'évènement) sont différentes, impose, en toute rigueur, la nécessité d'enlever du dénominateur les moins de 13 ans qui, au Sénégal, ne peuvent pas être mis en détention.

Au total, 26.142 entrées en détention ont été recensées dans le milieu carcéral sénégalais en 2017, contre 27.720 en 2018. La population moyenne âgée de 13 ans et plus est estimée à 9.444.076 individus en 2017 contre 9.737.987 habitants en 2018. Ainsi, le taux d'entrée en détention par habitant s'élève à 277 détenus pour 100.000 habitants en 2017, contre 285 détenus pour 100.000 habitants en 2018, soit une hausse de 8 points entre ces deux années.

## - Taux de détention par habitant

Le taux de détention est un indice de stock qui représente la proportion de détenus dans l'ensemble de la population du pays. Ce taux ne cesse d'augmenter. En effet, il passe de 62,9 pour 100.000 habitants en 2016 à 65,8 en 2017 et 70,0 en 2018, soit une hausse de près de 7 points.

## - Proportion de détenus non encore jugés

Cet indicateur représente la proportion de détenus non encore jugés dans la population carcérale. Cet indice de stock ne tient pas compte des détenus déjà condamnés en première instance, mais dont la condamnation n'est pas définitive, car, ils ont usé d'une voie de recours ou sont encore dans les délais pour le faire.

En 2018, la proportion de détenus non encore jugés s'élève à 41,9%, contre 41,6% en 2017 et 42,1% en 2016.

## Durée moyenne de détention provisoire

En 2018, la durée moyenne de détention avant condamnation définitive est estimée à près de 2 mois (1,9 mois). La durée moyenne de détention provisoire n'a pas évolué entre 2017 et 2018.

## - Durée moyenne de détention

La durée moyenne de détention a connu une légère baisse. En effet, elle est passée de 4,6 mois à 4,4 mois entre les années 2017 et 2018.

Tableau VI-8 : Résumé des indicateurs de la démographie pénale au Sénégal en 2016, 2017 et 2018

INDICATEURS	NIVEAU DE L'INDICATEUR EN 2016	NIVEAU DE L'INDICATEUR EN 2017	NIVEAU DE L'INDICATEUR EN 2018
Taux d'accroissement des personnes écrouées en %	-0,1	-8,4	6,0
Proportion de récidivistes parmi les personnes écrouées en %	-	18,9	21,4
Taux d'entrée en détention avant condamnation définitive par habitant pour 100.000	26,9	27,8	29,8
Taux d'entrée en détention par habitant pour 100 000	311,5	276,8	284,7
Taux de détention par habitant p. 100 000	62,9	65,8	70,0
Proportion de détenus non encore jugés en %	42,1	41,6	41,9
Durée moyenne de détention provisoire (en mois)	-	1,9	1,9
Durée moyenne de détention (en mois)	-	4,6	4,4

Source: DAP, 2017-2018

# VI.5. ENCADREMENT ET PRISE EN CHARGE DES MINEURS EN DIFFICULTE

## VI.5.1. OFFRE EN STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DIFFICULTE

Les structures de prise en charge des enfants en difficulté avec la loi sont réparties de façon inégale. La répartition de 2017 à 2018 reste identique. En effet, la plupart des structures sont implantées dans les régions de Dakar (27,9%), Thiès (16,3%), Ziguinchor (11,6%), Diourbel (9,3%) Kaolack (7,0%) tout comme Saint-Louis (7,0%) dans une moindre mesure. Elles sont moins présentes dans les autres régions qui n'abritent qu'une seule structure de prise en charge. En effet, dans ces régions, le niveau de desserte en infrastructures d'accueil des enfants en difficulté reste très faible.

Graphique VI-5 : Répartition des structures de prise en charge des enfants selon la région

**Source : DESPS, 2017-2018** 

# **VI.5.2.** ANALYSE DU TAUX DE COUVERTURE EN STRUCTURES D'EDUCATION SURVEILLEE

L'analyse du taux de couverture à l'échelle nationale fait état de l'existence de deux (2) structures d'éducation surveillée pour 100.000 enfants âgés de 6-21 ans aussi bien pour 2017 que 2018. Le ratio de couverture se dégrade entre 2017 et 2018 si nous prenons en compte les disparités dans les régions. En effet, c'est dans les régions de Ziguinchor, Kédougou, et Dakar qu'on observe les ratios de couverture les plus adéquats. Par contre, les régions telles que Louga et Fatick ont une couverture très faible avec des ratios qui dépassent une structure pour plus de 100.000 (cent mille) jeunes âgés entre 16 et 21 ans.

Tableau VI-9 : Ratio de couverture en structures d'éducation surveillée

	2017			2018			
Région	Nombre de	Population	Ratio de	Nombre de	Population	Ratio de	
	structures	6-21ans	couverture	structures	6-21ans	couverture	
Dakar	12	370,915	30910	12	373696	31141	
Thiès	7	250972	35853	7	257174	36739	
Kaolack	3	141371	47124	3	146026	48675	
Fatick	1	108926	108926	1	112819	112819	
Louga	1	129469	129469	1	132979	132979	
Diourbel	4	201439	50360	4	208122	52031	

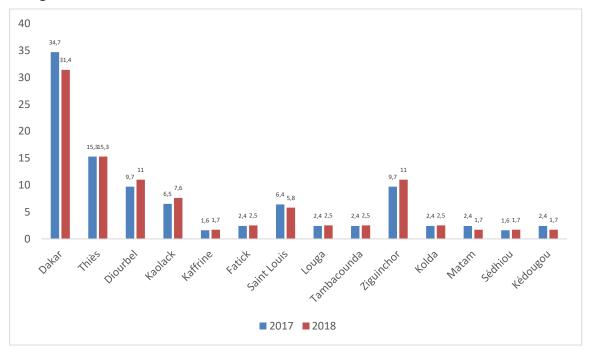
Saint Louis	3	128484	42828	42828 3		43978
Kaffrine	1	75434	75434	1	78577	78577
Matam	1	82057	82057	1	84839	84839
Ziguinchor	5	87483	17497	5	88553	17711
Kolda	1	94147	94147	1	97441	97441
Sédhiou	1	65160	65160	1	67468	67468
Kédougou	1	20026	20026	1	20587	20587
Tambacounda	2	95059	47530	2	98242	49121
Sénégal	43	1850942	43045	43	1898457	44150

**Source : ANSD, DESPS, 2017-2018** 

## VI.5.3. REPARTITION DU PERSONNEL DES EDUCATEURS SPECIALISES SELON LA REGION

Le personnel des éducateurs spécialisés est plus concentré en 2017 et 2018 dans les régions de Dakar (%), Thiès (11,8%), Diourbel (11,8%), Ziguinchor (7,9%) et Kaolack (8,4%). A l'inverse, ils sont moins nombreux dans les régions de Kolda, Fatick, Kaffrine, Sédhiou, Tambacounda, Louga et Kédougou avec moins de 3% dans chacune.

Graphique VI-6 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés selon la région



**Source : DESPS, 2017-2018.** 

La distribution géographique du personnel des éducateurs spécialisés varie en fonction du sexe. Au niveau de la région de la Dakar, nous avons plus d'éducateurs spécialisés femmes que d'hommes aussi bien en 2017 qu'en 2018. L'écart entre sexes est beaucoup plus creux en 2018 qu'en 2017 avec 50% pour les femmes contre 10,7% pour les hommes. Cette situation est également constatée pour la région de Fatick dans toutes les années. Toutefois, dans les régions restantes, les éducateurs spécialisés hommes sont plus nombreux que leurs homologues de sexe féminin.

Tableau VI-10 : Distribution des effectifs du personnel des éducateurs spécialisés par région selon le sexe

	2017		2018			
			Les deux			Les deux
Région	Homme	Femme	sexes	Homme	Femme	sexes
Dakar	20.7	47.0	34.68	10.7	50.0	31.4
Thiès	17.2	13.6	15.32	17.9	12.9	15.3
Diourbel	10.3	9.1	9.68	12.5	9.7	11.0
Kaolack	10.3	3.0	6.45	12.5	3.2	7.6
Kaffrine	0.0	3.0	1.61	1.8	1.6	1.7
Fatick	0.0	4.5	2.42	0.0	4.8	2.5
Saint Louis	6.9	6.1	6.45	8.9	4.8	6.8
Louga	1.7	3.0	2.42	1.8	3.2	2.5
Tambacounda	1.7	3.0	2.42	1.8	3.2	2.5
Ziguinchor	15.5	4.5	9.68	17.9	4.8	11.0
Kolda	3.4	1.5	2.42	3.6	1.6	2.5
Matam	3.4	1.5	2.42	3.6	0.0	1.7
Sédhiou	3.4	0.0	1.61	3.6	0.0	1.7
Kédougou	5.2	0.0	2.42	3.6	0.0	1.7
Total	100.0	100.0	100.00	100.0	100.0	100.0

**Source : DESPS, 2017-2018** 

### VI.5.4. NIVEAU D'ENCADREMENT DES ENFANTS EN DIFFICULTE AVEC LA LOI

L'effectif des enfants pris en charge au niveau des structures d'encadrement s'élève à 2894 pour 2017 et 3484 pour 2018 pour un nombre total de personnel d'éducateurs spécialisés de 124 et de 118, soit des taux d'encadrement respectifs de 23 et de 30 enfants pour un éducateur spécialisé. Le niveau d'encadrement varie d'une région à une autre.

En 2017, c'est dans les régions de Ziguinchor et de Diourbel que le taux d'encadrement est beaucoup plus élevé avec respectivement 118,7 % et 90,5%. En 2018, les taux se sont améliorés d'avantage en plus de la région de Kolda avec 110,7%. Les autres régions affichent des taux d'encadrement plus ou moins satisfaisants aussi bien pour 2017 et 2018.

Tableau VI-11 : Taux d'encadrement par région des enfants en situation difficile

		2017		2018			
REGION	Enfants en difficulté	Nombre d'éducateurs spécialisés	Taux d'encadre ment	Enfants en difficulté	Nombre d'éducateur s spécialisés	Taux d'encadre ment	
Dakar	620	43	14.4	1024	37	27.7	
Thiès	424	19	22.3	360	18	20.0	
Kaolack	70	12	5.8	97	13	7.5	
Fatick	50	8	6.3	42	9	4.7	
Diourbel	181	2	90.5	242	2	121.0	
Kaffrine	23	3	7.7	31	3	10.3	
Saint Louis	451	8	56.4	181	8	22.6	
Kolda	234	3	78.0	332	3	110.7	
Ziguinchor	356	3	118.7	419	3	139.7	
Sédhiou	42	12	3.5	75	13	5.8	
Tambacounda	66	3	22.0	101	3	33.7	
Kédougou	105	3	35.0	86	2	43.0	
Louga	131	2	65.5	331	2	165.5	
Matam	141	3	47.0	163	2	81.5	
SENEGAL	2894	124	23.3	3484	118	29.5	

**Source : DEPS, ANSD 2017-2018.** 

### VI.5.5. Prise en charge des enfants en difficulte avec la loi

Au niveau national, en 2017, 40,7% d'enfants de sexe féminin contre 59,3% de sexe masculin sont accueillis dans les structures de prise en charge. En 2018, ce pourcentage ne change presque pas et est de 40,5% pour les filles et de 59,5% pour les garçons. A l'échelle régionale, et en 2017, des variations sont observées dans les structures de prise en charge des enfants, notamment les services AEMO et les centres. Ainsi, la prise en charge des enfants est beaucoup plus importante au niveau des régions de Dakar (42,9%), Thiès (11,1%), et Saint Louis (10,2%). Pour

l'année 2018, ce sont les régions de Dakar, de Thiès en plus de Kolda qui ont les proportions les plus élevées d'enfants pris en charge. Les niveaux de prise en charge les plus faibles sont enregistrés dans les régions Fatick (0,8%), de Sédhiou (0,7%) et de Kaffrine (0,4%) pour 2017. En 2018, ce sont les régions de Fatick (0,6%) et de Kaffrine (0,5%) qui ont les niveaux de prise en charge les plus faibles. Mais il faut préciser que le niveau de prise en charge est lié à un effet de taille résultant de la faiblesse des effectifs d'enfants en difficulté dans ces régions.

Tableau VI-12 : Proportion d'enfants reçus par région dans les structures de pris en charge selon le sexe

	Proportion d'enfants en situation difficile (%)						
	2017			2018			
Régions	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	
Dakar	21.7	21.2	42.9	21.9	24.9	46.8	
Thiès	3.1	8.0	11.1	2.4	7.3	9.7	
Kaolack	1.3	4.6	5.9	0.7	3.8	4.5	
Fatick	0.3	0.5	0.8	0.3	0.4	0.6	
Diourbel	1.2	3.7	4.9	1.4	3.6	5.0	
Kaffrine	0.1	0.3	0.4	0.1	0.4	0.5	
Saint Louis	2.8	7.5	10.2	1.0	3.6	4.6	
Kolda	3.9	4.2	8.1	5.1	3.8	8.9	
Ziguinchor	4.3	3.2	7.5	4.5	3.4	7.9	
Sédhiou	0.3	0.4	0.7	0.7	0.4	1.1	
Tambacounda	0.2	0.9	1.1	0.3	1.3	1.5	
Kédougou	0.8	0.9	1.8	0.5	0.8	1.3	
Louga	0.3	1.9	2.2	1.1	4.0	5.0	
Matam	0.5	1.9	2.4	0.5	2.0	2.5	
Sénégal	40.7	59.3	100.0	40.5	59.5	100.0	

**Source : DEPS, ANSD 2017-2018.** 

## VI.5.5.1. Les enfants en conflit avec la loi (6-18 ans)

La prise en charge des enfants en conflit avec la loi est plus soutenue dans les régions de Dakar (20,4% en 2017 et 28,7% en 2018) et de Thiès (11,8% en 2017 et 17% en 2018). En effet, dans ces régions, l'effectif des enfants en conflit avec la loi est plus important, ce qui explique le niveau de prise en charge. Elle demeure plus faible aussi bien en 2017 qu'en 2018 dans les régions de Fatick (1,3% en 2017 et 1,1% en 2018), Kaffrine (1,0% en 2017 et 1,4% en 2018) et de Sédhiou (1,7% en 2017 et 1,0% en 2018). La plupart des enfants en conflit avec la loi vivent dans les régions de Dakar, de Thiès, de Kolda et de Ziguinchor. Par contre, les autres régions se caractérisent par des niveaux de prise en charge faibles.

Matam 8,8 9,6 Louga Kédougou **3** 3,7 Tambacounda Sédhiou Ziguinchor Kolda 9,6 Saint Louis Kaffrine <sup>5,5</sup>6,6 Diourbel Fatick **4**,5 3 3,7 Kaolack Thiès 17 11,8 28,7 Dakar 5 0 10 25 30 35 15 20

■ 2018 ■ 2017

Graphique VI-7 : Répartition par région des enfants en conflit avec la loi accueillis dans les services AEMO (en %)

Source: ANSD, DESPS, 2017-2018

Si on compare les deux sexes, on note des variations dans la prise en charge des enfants en conflit avec la loi. A ce titre, elle est plus accentuée pour les enfants de sexe féminin dans les régions de Dakar (26,8% en 2017 et 37,9% en 2018), de Thiès (17,9% en 2017 et 18,2% en 2018), et de Saint Louis (21,4%) pour l'année 2017. Tandis que pour leurs homologues de sexe masculin, leur prise en charge est plus importante au niveau des régions de Louga (9,2% en 2017 et 9,9% en 2018), de Kolda (9,9% en 2017), et de Ziguinchor (5,49% en 2018).

Tableau VI-13 : Distribution des enfants en conflit avec la loi dans les structures de l'AEMO par région et selon le sexe

	2017			2018			
REGION	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	
Dakar	26.8	20.0	20.4	37.9	28.08	28.7	
Thiès	17.9	11.5	11.8	18.2	16.89	17.0	
Kaolack	1.8	3.1	3.0	4.5	3.66	3.7	
Fatick	0.0	1.4	1.3	1.5	1.12	1.1	
Diourbel	3.6	6.8	6.6	6.1	5.49	5.5	
Kaffrine	1.8	0.9	1.0	1.5	1.42	1.4	
Saint Louis	21.4	15.2	15.6	3.0	4.78	4.7	
Kolda	5.4	9.9	9.6	4.5	6.21	6.1	
Ziguinchor	5.4	4.4	4.4	1.5	5.49	5.2	
Sédhiou	0.0	1.8	1.7	0.0	1.12	1.0	
Tambacounda	3.6	3.0	3.0	1.5	3.87	3.7	
Kédougou	0.0	2.8	2.7	6.1	2.03	2.3	
Louga	5.4	9.2	9.0	6.1	9.87	9.6	
Matam	7.1	10.0	9.9	7.6	9.97	9.8	

Source: ANSD, DESPS, 2017-2018

## VI.5.5.2. Les enfants en danger (6-21 ans)

Les enfants en danger regroupent à la fois les enfants sous Ordonnance de Garde Provisoire (OGP) et les enfants sans Ordonnance de Garde Provisoire (OGP). En 2017, les régions de Dakar (42,9%), de Thiès (10,2%), et de Saint Louis (11,2%) se distinguent par le niveau relativement élevé de prise en charge des enfants en danger. Cette situation est la conséquence de l'importance du nombre d'enfants en danger dans ces régions. Cependant, les autres régions abritant moins de mineurs en danger se distinguent par la faiblesse de la prise en charge des enfants en danger. Cette situation est similaire pour l'année 2018, avec en plus de Dakar et Thiès, les régions de Kolda et de Ziguinchor qui ont les proportions les plus élevées d'enfants accueillis dans les structures de prise en charge.

Matam Louga Kédougou Tambacounda Sédhiou Ziguinchor Kolda Saint Louis Kaffrine Diourbel 5 Fatick Kaolack Thiès Dakar 0 5 30 50 10 15 20 35 40 45 25 **■**2018 **■**2017

Graphique VI-8 : Proportions régionales d'enfants en danger accueillis dans les structures de prise en charge

<u>Source</u>: ANSD, DESPS, 2017-2018

Selon le sexe, des différences sont notées dans la prise en charge des enfants en danger à l'échelle régionale. Sous ce rapport, il faut mentionner que la prise en charge selon le sexe varie au niveau des régions de Thiès (10,0% pour les garçons contre 20,2% pour les filles en 2017), de Ziguinchor (22,7% pour les filles contre 10,9% pour les garçons en 2017) et de Dakar (39,5% pour les garçons contre 46,4% chez les filles).

Tableau VI-14 : Distribution des enfants en danger accueillis dans les structures d'AEMO par région et selon le sexe

	2017			2018			
REGION	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	
Dakar	18.4	24.4	21.9	25.8	32.6	29.7	
Thiès	10.0	20.2	15.9	3.2	10.7	7.5	
Kaolack	1.1	2.9	2.2	1.1	3.4	2.4	
Fatick	2.2	1.7	1.9	1.6	0.9	1.2	
Diourbel	7.1	5.3	6.1	7.7	7.4	7.6	
Kaffrine	0.6	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7	
Saint Louis	14.0	16.7	15.6	4.6	6.0	5.4	
Kolda	9.5	5.9	7.4	14.7	8.3	11.0	
Ziguinchor	22.7	10.9	15.9	22.4	9.4	14.9	
Sédhiou	2.4	0.6	1.4	4.7	1.1	2.6	
Tambacounda	1.4	2.3	2.0	1.7	3.1	2.5	
Kédougou	5.9	2.8	4.1	2.7	2.4	2.5	
Louga	1.7	3.1	2.5	6.4	11.7	9.4	
Matam	3.0	2.3	2.6	2.7	2.3	2.5	
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	

Source: ANSD, DESPS, 2017-2018.

#### CONCLUSION

Les situations judiciaires sont marquées pour l'année 2017 et de 2018 par une hausse de l'effectif carcéral par rapport à l'année 2016. Elle est constituée dans sa grande majorité par des détenus de sexe masculin, âgés de moins de 40 ans.

La population carcérale se caractérise également par la variation des durées de détention selon le sexe.

Les détenus carcéraux étrangers sont dans leur grande majorité originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Les motifs d'incarcération varient selon le statut. Les niveaux des indicateurs de démographie pénale sont assez élevés dans l'ensemble. Certains comme la densité carcérale et le taux d'encadrement des détenus montrent que la situation de la démographie pénale s'écarte des normes requises pour un bon traitement des détenus.